

Alors qu'une grande majorité de travailleurs s'oppose au projet, le gouvernement cherche à passer en force

RETRAIT du projet de loi Travail !

NON au coup de force antidémocratique avec le 49-3 !

(cette régression n'est ni amendable ni négociable)

Le projet de loi travail arrivé à l'Assemblée le 3 mai, organise la primauté de « l'accord supplétif » d'entreprise sur les accords de branche ; c'est l'inversion de la hiérarchie des normes.

Aujourd'hui, quand un accord d'entreprise est signé, il ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans l'accord de branche.

Demain, si le projet El Khomri n'est pas retiré, l'accord de branche pourrait déroger au code du travail, et l'accord d'entreprise pourrait déroger à l'accord de branche. Alors, la « loi du patron » dans l'entreprise deviendrait la principale source de droit du travail, permettant de revoir à la baisse toutes les garanties collectives encadrant le contrat de travail (salaires, nombre d'heures, heures supplémentaires, ...).

Ce même projet prévoit une réécriture complète du code du travail d'ici 2018.

Le gouvernement obéit ainsi à la volonté dictée par le patronat et l'Union Européenne (Jobs Act) afin de rendre plus concurrentiels les salariés en abaissant leurs droits.

La loi Travail c'est le dynamitage du Code du travail, des Conventions collectives, et demain des statuts dans la fonction publique et dans les entreprises publiques.



APPEL A LA GREVE LE MARDI 17 MAI 2016, RECONDUCTIBLE LE JEUDI 19 MAI 2016

Vous avez la possibilité de poser 55 mn ou une 1/2 journée (matin) ou une journée de grève.